

**DÉLIBÉRATION N°DL20240198 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024**

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AU PROFIT DE LA "MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE"**

**Mme Sandrine FRANÇON** expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond et la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) ont formalisé par une convention d'objectif en 2022, leurs souhaits de s'associer pour partager une action éducative, sociale et culturelle, en direction des enfants, des jeunes et des adultes.

L'objectif de cette convention est de favoriser la cohésion sociale et l'égalité des chances par le biais d'actions éducatives et de prévention, d'offres d'animation et de loisirs et d'accompagnement personnalisé.

Cette convention arrivant à terme le 31 décembre 2024, il convient donc de la renouveler.

Par cette présente convention, la ville de Saint-Chamond et la Maison des Jeunes et de la Culture s'accordent plus particulièrement sur le développement de 4 axes :

- L'accompagnement des pratiques « amateur »,
- Le renforcement du lien social et la création de partenariats sur les territoires d'intervention, ainsi que le développement de l'identité de l'association,
- La valorisation des moments d'échanges autour de thèmes de société,
- La participation aux actions municipales et nationales à destination du public scolaire et du grand public.

La convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée de 3 ans, et se terminera le 31 décembre 2027.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions

Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** la conclusion de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 18/12/2024



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 042-214202079-20241217-DL20240198-DE



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*